

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR

ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Diagnostique et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Déclaration : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



82982

Déclaration de Maladie : N° S19-0001014

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11694 Société : RAM
☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :
Nom & Prénom : HACHIMI KHALID Date de naissance : 17/02/1970
Adresse : 32 RUE SOUS, QUARTIER CUBA, CASA
Tél. : 0672963256 Total des frais engagés : 645,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Professeur A. MJAHER
Chirurgien
Clinique Belvédère
INPE : 101113322
Tél : 06 61 13 70 65

Date de consultation : 12/07/21
Nom et prénom du malade : SAADAoui RAJAA Age :
Lien de parenté : ☐ Lui-même ☒ Conjoint ☐ Enfant
Nature de la maladie : Cholecystectomie
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 07/09/2021

Signature de l'adhérent(e) :

Païement de
seur A
Nizigie
Belvédère
8222
66

attestant le

Clinique
INPME
Rel : 06 81 10 11 37

CES

Montant de la

Montant de la

des

des

e

e

quant la nature

S.

e bilan de l'O

e bilan de l'O

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

A diagram of a parabolic arch. The arch is symmetric about a vertical axis labeled 'H' at the top. The arch is divided into sections by numbered points: 1 at the top, 2 on either side, 3, 4, 5, 6, 7, and 8 at the base. The base is labeled 'D' on the left and 'G' on the right. The arch is composed of several small circles or segments.

M^{de} : M694



CLINIQUE BELVÈDÈRE

Cent. A. M.

2 SAADONIS bym

49.00

No-spa 1cp x 2/

en cas de
douleur

صيدلية الامال
PHARMACIE EL AMAL
Dr. Achraf EL MESSAOUDI
N°1 Ain Attiq
Jharakaoui, imm. 777 777 777

NO-SPA FORTE 80MG
CP B20
P.P.V : 45DH00
LOT : ME008V
PER.: 10 2023
6 118000 061816

Dr. M. JAHED
Professeur A. MJAHER
Chirurgien
Clinique Belvédère
INPE : 101113322
Tel : 06 61 13 70 66

Clinique Belvédère
Centre Cardiologique de Rabat

Avenue Ibn Khaldoun (à côté du Consulat d'Espagne), Agdal - Rabat 10090
Tél.: 05 37 77 89 89 / 05 37 77 84 84 - Fax: 05 37 77 83 83

M de: 11694



Reçu le 12/7/21

The SAADAoui Raja
Examen Anapath

Pièce de cholestyrol

Professeur A. M. J. J. J.
Clinique Belvédère
INPE: 101113323
Tél: 06 61 13 70 66

Centre d'Anatomie Pathologique
Nations Unies

Angle Avenue des Nations Unies
et Rue Ibn Hanbal, Agdal - Rabat
Tél.: 0537 67 28 96 - 0537 67 39 96

Clinique Belvédère
Centre Cardiologique de Rabat

Avenue Ibn Khaldoun (à côté du Consulat d'Espagne), Agdal - Rabat 10090
Tél.: 05 37 77 89 89 / 05 37 77 84 84 - Fax: 05 37 77 83 83

M^{de} : 11694

CENTRE D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE NATIONS UNIES

FACTURE

Numéro : 921002907 du 19/07/2021

Date demande 12/07/2021

Nom patient : SAADAOUI RAJAA

Médecin : DR. MJAHEB ABDELLAH

21G12-049-01

PAYANT

VESICULE BILIAIRE

Cotation : P0545

Montant facture 600,00

Arrêtée la présente à la somme de :
SIX CENTS DIRHAMS

Centre d'Anatomie Pathologique
Nations Unies
Angle Avenue des Nations Unies
et Rue Ibn Hanbal, Agdal - Rabat
Tél : 0537 67 28 96 - 0537 67 30 00

TEI : 0537-67-28-96 Fax : 0537- 67-05-44 Angle Av. des Nations Unies / Rue Ibn Hanbal Agdal Rabat
anapath.nation.unies@gmail.com Patente : 25740511 CNSS : 7393763IF : 3335312 ICE : 001699123000023



M^{le} : 11694

**Centre d'Anatomie Pathologique
Nations Unies**

**مركز التشريح الدقيق
الأمم المتحدة**

Contrôle de qualité en immunohistochimie Nord IQC participant N° NQC - 980

Dr. Fouad KETTANI

Pr. agrégé en anatomie pathologique
E-mail : fouadket2@gmail.com

Dr. Asmae BENZEKRI

Diplômée en anatomie et cytologie
pathologiques de l'université libre de
Bruxelles et de l'université René
Descartes - Paris 5
Diplômée en cytogénétique moléculaire
de l'université René Descartes - Paris 5
Ancienne assistante hospitalo-universitaire
de l'hôpital Beaujon à Paris (Ap-Hp)
Ancienne attachée de l'Institut
Gustave Roussy
Diplômée de colposcopie
E-mail : asmaebenzekri@hotmail.com

Dr. Merieme GHAOUTI

Diplômée en anatomie et cytologie
pathologiques de l'université de Fès
Ancienne interne des CHU de Rouen et
de Bordeaux
Diplômée en pathologie moléculaire de
l'université de Nice-Sophia Antipolis
E-mail : merighaouti@gmail.com

NOM & PRÉNOM : SAADAQUI RAJAA
DOCTEUR : MJAHED ABDELLAH
CODE PATIENT : 121G12-049
DATE : 13/07/2021
AGE : 55 ans
N/REF : 210712478

Centre d'Anatomie Pathologique
Nations Unies
Angle Avenue des Nations Unies
et Rue Ibn Hanbal - Agdal - Rabat
Tél.: 0537 67 28 96 / 0537 67 39 98

COMPTE RENDU ANATOMOPATHOLOGIQUE

VESICULE BILIAIRE

Cette pièce de cholécystectomie, pesant 30g, mesure 7,5cm de long. Sa paroi est fine et sa lumière ne renferme pas de calculs.

L'examen histologique retrouve une paroi vésiculaire bordée par des franges muqueuses dont l'axe apparaît légèrement élargi et parfois injecté d'histiocytes spumeux.

La lamina propria apparaît congestive et peuplée de quelques leucocytes essentiellement mononucléés qu'on retrouve rarement au niveau des autres tuniques.

La région du collet comporte un ganglion de 6mm de diamètre présentant un aspect strictement réactionnel.

Absence de lésions suspectes.

/CONCLUSION/

Cholécystite chronique.

Dr. F. KETTANI
Médecin Anatomopathologiste
Centre d'Anatomie Pathologique Nations Unies
Signé: Dr. F. KETTANI